



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reprise exceptionnelle et encadrée des indépendants-entrepreneurs non salariés

Question écrite n° 28574

Texte de la question

M. Jérôme Nury attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des indépendants, entrepreneurs non-salariés ou gérants de PME et notamment sur celle des coiffeurs en cette période de crise sanitaire. Bon nombre de ces entreprises ont été contraintes de stopper leur activité. Certes, la suppression des charges et la mise en place d'un fonds de solidarité devrait aider certaines à survivre. Mais ces mesures ne permettront pas de recouvrir l'ensemble des pertes ni de les sortir de la précarité. Dans ce contexte, certains entreprises et travailleurs indépendants rivalisent d'ingéniosité et proposent des moyens de continuer leur activité tout en respectant les consignes de sécurité et les conditions sanitaires imposées. Un salon de coiffure a, par exemple, proposé de prendre ses clients un par un tout en respectant des conditions sanitaires très strictes (désinfection systématique du matériel, port de masques et gants, mise à disposition de gel hydroalcoolique). Toutefois, cette reprise de travail encadrée est rendue impossible par l'interdiction de ces activités. Dans cette période difficile où chacun cherche des solutions pour maintenir sa production, son revenu et s'en sortir, il pourrait être envisagé d'autoriser l'activité de certains sous conditions. La survie des petites entreprises et des commerces en dépend. Il est urgent de répondre à leurs inquiétudes et de leur donner les moyens de se sortir indemnes de cette crise. Dans ce contexte, il lui demande si un assouplissement, une dérogation à ces règles sont envisageables.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Nury](#)

Circonscription : Orne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28574

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2897

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)